

Sauvetage d'une maison du XVIème siècle à BUSCHWILLER
Convention de transfert de propriété

Préambule

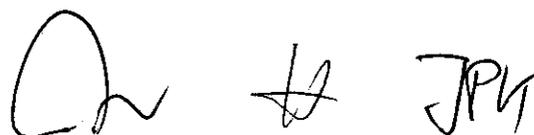
Dans le but de sauvegarder un bâtiment historique (1554) exceptionnellement conservé situé 16 rue de Wentzwiller à Buschwiller et sous le coup d'un projet de démolition imminente, le démontage de sa structure en pans de bois a été assuré en urgence au cours du mois de novembre 2022 par un groupe spontané de bénévoles agissant hors de tout cadre institutionnel. Ces contributeurs bénévoles sont nommés ci-après « Groupe ad hoc ». Le Cercle d'histoire Buchholz de Buschwiller a pour sa part, coopéré en acceptant d'être dépositaire des fonds qu'il a directement recueillis, ou versés sur le site de souscription en ligne Leetchi ou enfin réunis par l'association pour la sauvegarde de la maison alsacienne (ASMA).

Pour sa part la commune de Buschwiller a mis à disposition un site d'entreposage provisoire des bois démontés. Elle a été invitée à proposer un projet de reconstruction dans la localité même, et dans ce but a bénéficié d'un droit de priorité sur la réutilisation des bois sous réserve que le projet respecte les caractères et éléments archéologiques propres à la construction primitive.

Ces dispositions sont exposées dans la « convention d'entreposage » en date du 16 janvier 2023, conclue entre le groupe ad hoc, le cercle d'histoire Buchholz et la commune de Buschwiller. Cette convention et l'état financier sont joints à la présente convention.

Les recherches d'un projet conforme aux intentions des initiateurs de cette opération et respectueuse de l'objectif d'intérêt général qui a présidé à la collecte des dons ont débouché sur le choix du Parc de la maison alsacienne à Reichstett comme site de reconstruction et présentation de la structure. La présente convention fixe les modalités du transfert de propriété des bois au Parc de la maison alsacienne à Reichstett. Les relevés sommaires établis par Marc Grodwohl ont d'ores et déjà été mis à disposition du Parc.

La commune de Reichstett a approuvé ce projet lors de la séance du Conseil municipal du 3 avril 2023. La Collectivité européenne d'Alsace a déclaré vouloir soutenir financièrement le projet. Les contacts avec la Fondation du Patrimoine font pareillement envisager son soutien. La faisabilité du projet est ainsi suffisamment démontrée pour autoriser le groupe ad hoc à procéder au transfert de propriété des bois et des fonds disponibles.



CONVENTION

Article 1. Parties prenantes de la présente convention

- Le groupe ad hoc est formé de : Hugo Digiano, Jérémie Viron, Christian Fuchs, Denis Elbel et Marc Grodwohl
- Le Cercle d'histoire Buchholz représenté par son président Jean-Pierre Kurtzemann, avec siège à Buschwiller 2 rue des Jardins, inscrite au Registre des associations au Tribunal d'Instance de Huningue le 16/03/2009
- L'association du Parc de la maison alsacienne, avec siège à 67116 Reichstett, 34 rue du Général de Gaulle, inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de Schiltigheim le 4 mai 1998, Volume XXIX n° 1532, représentée par son président

Article 2. Renonciation de la commune de Buschwiller à user de son droit de priorité

Le Conseil municipal de Buschwiller, dans sa séance du 22 mai 2003, a décidé de renoncer à son droit de priorité, aucune possibilité de reconstruction à court ou moyen terme ne se présentant dans la commune et ses environs. Copie de la délibération correspondante est annexée à la présente convention.

Article 3. Dispositions financières

Après paiement de l'entreprise de démontage et remboursement de frais, le solde disponible s'élève à 14 022 €.

Le Cercle d'histoire Buchholz versera ces fonds au compte ouvert par l'association du Parc de la maison alsacienne au crédit Mutuel, n° 00018139660 dès l'enlèvement des bois et leur acheminement à Reichstett. L'association du Parc de la maison alsacienne informera le groupe ad hoc de l'usage de ces fonds expressément affectés au transport des bois et à la reconstruction, afin de pouvoir rendre compte aux donateurs.

Article 4. Engagement formel de reconstruire

L'association du Parc de la maison alsacienne s'engage à mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition pour réunir les fonds nécessaires et assurer la reconstruction de l'objet selon les grands principes arrêtés dans le dossier de présentation de janvier 2023. Ces principes sont la reconstruction/restitution des travées avant et centrale de la maison selon les normes scientifiques en vigueur pour la conservation et présentation d'un objet archéologique, la cave sous travée ayant vocation à devenir l'espace d'accueil des visiteurs du parc.

Cet engagement s'impose au Parc même en cas de changement de dirigeants ou de statut juridique.



Il est demandé au Parc de la maison alsacienne d'informer une fois par an le groupe ad'hoc de l'état d'avancement du projet. Le Parc de la maison alsacienne rappellera, dans sa communication, la genèse d'un projet ayant suscité une forte mobilisation citoyenne.

Article 5. Date d'effet de la convention

La convention prend pleinement effet au moment de l'enlèvement des bois à Buschwiller, date de transfert de propriété effectif

A Reichstett le 1^{er} juillet 2023 en trois exemplaires originaux

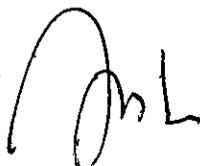
Association du Parc de la maison alsacienne



Cercle d'histoire Buchholz de Buschwiller



Groupe ad hoc « Buschwiller 1554 »



Annexes

- Sauvetage d'une maison du XVIème siècle à Buschwiller. Convention d'entreposage du 16 janvier 2023
- Délibération du Conseil municipal de Buschwiller du 22 mai 2023
- Délibération du Conseil municipal de Reichstett du 3 avril 2023

Sauvetage d'une maison du XVIème siècle à BUSCHWILLER

Convention d'entreposage

Dans le but de sauvegarder un bâtiment historique exceptionnellement conservé situé 16 rue de Wentzwiller, sur la commune de Buschwiller, le démontage de sa structure en pans de bois a été assuré au cours du mois de novembre 2022. La Commune de Buschwiller a accepté d'assurer l'entreposage de ces pans de bois. Le but de la présente convention est de formaliser le rôle de chacun des partenaires concernés afin d'assurer la valorisation ultérieure de cet ensemble archéologique.

Préambule

Le 2 novembre 2022, M. Hugo Digiano et M. Jérémie Viron ont repéré la démolition prochaine d'une maison ancienne située au 16 rue de Wentzwiller à Buschwiller. La maison étant ouverte du fait de la disparition des fenêtres et portes, ils ont pu repérer des éléments anciens leur laissant présager une date de construction remontant au XVI^e siècle. Ils ont alerté M. Marc Grodwohl qui a confirmé le caractère exceptionnel du bâtiment du fait de son ancienneté et de l'homogénéité des éléments conservés. Ces trois personnes sont désignés ci-après « les bénévoles ».

Le 5 novembre, les bénévoles ont rencontré les responsables de l'entreprise « La boîte en bois » ayant siège à Vieux-Ferrette et M. Jean Pierre Kurtzemann, Président du Cercle d'histoire Buchholtz de Buschwiller.

Tous les participants ont décidé de se mobiliser en urgence pour tenter de sauvegarder cet objet architectural.

Le promoteur, la société Eden, a été contacté, par lettre remise en mains propres et directement, et a donné un accord oral pour permettre la récupération d'éléments avant la démolition prévue pendant la semaine 48, fin novembre 2022.

Une réunion s'est tenue le mardi 8 novembre à la Mairie de Buschwiller avec Mme Christèle Willer, Maire, l'adjoint M. Huttenschmitt, le Président du Cercle d'histoire Buchholz et son trésorier, M. Thierry Stephan, M. Marc Grodwohl et Mme Katharina Dickel de l'entreprise « La boîte à bois ». Mme la Maire a fait part de son soutien à ce projet et, notamment, proposé de mettre à disposition un terrain communal pour procéder à l'entreposage des poutres après démontage du bâtiment.

Le lancement d'une opération de financement participatif a été décidé afin de réunir le montant de 10 000€ estimé nécessaire à la sauvegarde de la partie la mieux préservée de la maison correspondant à la façade et à la première travée. M. Marc Grodwohl, au nom du groupe de partenaires, a ouvert une cagnotte en ligne Leetchi. Le Cercle d'histoire Buchholz a accepté de recevoir les dons destinés à cette opération. L'Association pour la Sauvegarde de la Maison alsacienne (ASMA) représentée par son Vice-Président, M. Denis Elbel, et M. Christian Fuchs, a apporté son soutien à cette recherche de financement.

Avant de procéder au démontage, et en vue de confirmer le caractère historique et archéologique du bâtiment, une étude de datation, par dendrochronologie, a pu être réalisée. Son coût de 2 000€ a été pris en charge par M. Martin Schilling, responsable de la commission d'urbanisme du Vieil Allschwill. Cette étude effectuée en urgence a révélé la date de construction de 1554, confirmant les analyses préliminaires.

Ce projet de sauvetage a reçu un accueil positif immédiat avec l'appui de la presse locale. Les dons recueillis, dont le total s'élève à 30 435 € € ont dépassé les attentes et permis d'assurer un démontage plus complet du bâtiment.

Le bâtiment a été aussitôt démonté par l'entreprise « La boîte à bois », qui sera payée par le Cercle d'histoire grâce aux dons collectés, moyennant une somme totale de 15 400 € TTC, correspondant à la première phase de 10 000 € TTC (démontage de la travée avant) et la phase complémentaire de 5 400 € (démontage des travées centrale et arrière).

Il incombe à présent aux partenaires de définir l'avenir des éléments conservés. Compte tenu des circonstances et de l'importance de la collecte des dons, significatives de l'attachement de la population à ce patrimoine, les partenaires privilégient une vocation future publique, ou collective, ou associative.

En attendant qu'un projet de valorisation soit arrêté, en fonction des possibilités de reconstruction, partielle ou autre, ainsi que des capacités financières susceptibles d'être réunies, il importe prioritairement d'assurer la préservation des poutres démontées.

La présente convention est passée entre les différents partenaires qui se sont engagés et ont permis la réussite de la phase de démontage :

- les bénévoles, regroupés dans un groupe *ad'hoc*, représentés par J. Viron, H. Digiano, M. Grodwohl, Ch. Fuchs.
- le Cercle d'histoire Buchholz récipiendaire des dons, représenté par J.P. Kurtzemann
- la commune de Buschwiller

~~La commune de Buschwiller, sollicitée pour être partie de la convention, n'a pas donné suite.~~

15 mots
rayés

Il est convenu entre les trois parties :

Article 1

Le groupe *ad'hoc* a remis les poutres constitutives de la maison du 16 rue de Wentzwiller sur un terrain mis à disposition par la commune de Buschwiller.

Article 2

La Commune de Buschwiller a accepté d'entreposer ce dépôt et de garantir sa préservation afin d'en permettre un remontage ultérieur. L'entreprise « La boîte en bois » a été missionnée pour la protection des éléments exposés aux intempéries par des tôles.

Article 3

Les trois parties engageront une réflexion commune pour envisager le remontage, total ou partiel, du bâtiment, afin de respecter le vœu des différents donataires. Priorité sera donnée à une opération de valorisation à Buschwiller.

Article 4

Si la Commune de Buschwiller ne souhaite pas procéder au remontage du bâtiment sur son territoire, elle renonce à sa priorité. Dès lors le groupe *ad'hoc* pourra réaliser ou déléguer le remontage, total ou partiel en un autre lieu, conformément à l'objectif d'intérêt général énoncé dans le préambule.

Article 5

Les dons perçus par le Cercle d'histoire et restés inemployés à l'issue de la première phase de démontage du mois de novembre et décembre 2022, resteront affectés au projet de valorisation du bâtiment démonté. Ils seront versés au bénéficiaire désigné par le groupe *ad'hoc* lorsque celui-ci aura arrêté le projet de valorisation. A la date du 15 décembre 2022 le solde positif s'élève à : 14'023 €

A Buschwiller le 16.01.2023

Le Cercle d'Histoire Buchholz

Le groupe *ad hoc*

La commune de Buschwiller

 Jean-Pierre KURTZEJANN
 Marc Grodwa

Le Maire,
Christèle WILLER





ANNEXE FINANCIÈRE

A la convention d'entreposage Sauvetage d'une maison du XVIème siècle à BUSCHWILLER

Produits

| | | Extra comptable (*) |
|--|-----------------|---------------------|
| Financement Martin Schilling (dendrochronologie) | | 2 000 € |
| Cagnotte Leetchi | 10 715 € | |
| Dons collectés par l'ASMA et versés au Cercle d'histoire Buchholz | 6 000 € + 300 € | |
| Dons collectés par le Cercle d'histoire Buchholz de Buschwiller | 13 420 € | |
| Total | 30 435 € | 2 000 € |

Total des produits : 32 435 €

Dépenses

| | | Extra comptable (*) |
|---|-------------|---------------------|
| Datation dendrochronologique LRD | | 2 000 € |
| Commission Leetchi | | 310,73 € |
| « La Boîte en bois » 1 ^{ère} tranche | 10 000 € | |
| « La Boîte en bois » 2 ^e tranche | 5 400 € | |
| Frais de déplacement J.V. | 465,34 € | |
| Frais de déplacement H.D. | 236 € | |
| Total | 16 101,34 € | 2 310,73 € |

Total des dépenses : 18 412,07 €

| | |
|-------|-------------|
| solde | 14 022,93 € |
|-------|-------------|

(*) opérations n'ayant pas transité par le compte du Cercle d'histoire

Pour le groupe *ad hoc*

Marc Grodwohl



6/4

COMMUNE DE REICHSTETT

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres élus : 27
 Membres en fonction : 26
 Présents : 23
 Absents : 3
 dont procurations : 1

Séance du 3 avril 2023 à 19 h 30

Convocation du 28 mars 2023

Sous la Présidence de Georges SCHULER, Maire

Secrétaire de séance : Ashley BIANZI

Compte Administratif et Compte de Gestion 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Georges SCHULER, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Georges SCHULER, Maire, qui s'est retiré au moment du vote ;

Entendu le Président de la Commission des Finances et vu l'avis favorable à l'adoption du Compte Administratif de cette commission ;

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|-----------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|
| | Dépenses ou déficit (*) | Recettes ou excédent (*) | Dépenses ou déficit (*) | Recettes ou excédent (*) | Dépenses ou déficit (*) | Recettes ou excédent (*) |
| Résultats reportés | | 198 206,28 | | 2 390 557,26 | | 2 588 763,54 |
| Opérations de l'exercice | 3 616 532,88 | 4 270 316,03 | 1 168 596,12 | 561 610,59 | 4 785 129,00 | 4 831 926,62 |
| TOTAUX | 3 616 532,88 | 4 468 522,31 | 1 168 596,12 | 2 952 167,85 | 4 785 129,00 | 7 420 690,16 |
| Résultats de clôture | | 851 989,43 | | 1 783 571,73 | | 2 635 561,16 |
| Restes à réaliser | | | 757 307,85 | | 757 307,85 | |
| TOTAUX CUMULES | 3 616 532,88 | 4 468 522,31 | 1 925 903,97 | 2 952 167,85 | 5 542 436,85 | 7 420 690,16 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 851 989,43 | | 1 026 263,88 | | 1 878 253,31 |

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ADOpte PAR 23 VOTES POUR,
 dont Mme HAESSIG par procuration, le Maire ne participant pas au vote.

Présentation d'un projet de reconstruction d'une maison alsacienne remarquable par l'Association du Parc de la Maison Alsacienne, rue du Terrain

Entendu en commission plénière du Conseil Municipal la présentation du projet de reconstruction d'une maison alsacienne remarquable sur le site du Parc de la Maison Alsacienne par Monsieur Jean-Claude KUHN, Président de l'association du Parc de la Maison Alsacienne et Monsieur Denis ELBEL, vice-président de l'association pour la sauvegarde de la maison alsacienne (ASMA) ;

Vu le dossier de présentation communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux ;

Considérant que le financement sera totalement assuré par des aides de la Collectivité Européenne d'Alsace, par l'association pour la sauvegarde de la maison alsacienne (ASMA) et par appel de financements privés, et que par conséquent la participation de la Commune se limitera à la mise à disposition du terrain ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable pour la reconstruction de la maison alsacienne du 16^{ème} siècle de Buschwiller ;

CHARGE le Maire de signer avec l'Association du Parc de la Maison Alsacienne une nouvelle convention, mise à jour pour tenir compte de ce projet et des dernières réalisations.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2023-04/07

Constitution de la Commission Consultative Communale de la Chasse

Vu les articles L429-2 et suivants du Code de l'Environnement ;

Vu la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888 concernant le renouvellement de la location de la chasse par les communes ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de constituer la Commission Consultative Communale de la Chasse,

DESIGNE :

- M. Georges SCHULER, Maire, Président de cette commission,

- M. Nicolas GUILLERME, Adjoint au Maire, représentant de la commune à cette commission,

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 MAI 2023**

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire

Nombre de membres élus : 15
Nombre de membres en fonction : 15
Membres présents : 14

PRESENTS : Dominique BERRANG, Bernard BOEGLIN, Sabine BOUDOT, Jacques DUCRON, Cindy GREDER, Denise HECHT, Mireille ROUAULT, Mathieu SCHLEGEL, Christian WEIGEL, Christèle WILLER

ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES : Estelle KROPP

ABSENTS NON-EXCUSES : néant

ONT DONNE PROCURATION :

Denis HUTTENSCHMITT a donné procuration à Christèle WILLER
Jérôme SITTER a donné procuration à Mireille ROUAULT
Séverine VETTER a donné procuration à Sabine BOUDOT
Yvon VOLLMER a donné procuration à Bernard BOEGLIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle THUET, secrétaire de mairie

7. AVENIR DE LA MAISON ALSACIENNE RUE DE WENTZWILLER

Mme le Maire rappelle que le bois de la maison alsacienne du XVI^{ème} siècle à Buschwiller provenant du 16 rue de Wentzwiller est toujours entreposé à l'arrière du hangar communal.

La commune de Buschwiller a recherché une solution de reconstruction de cette maison dans le village même. Il ne se présente pas de possibilité à court et moyen terme. Par ailleurs aucun habitant de la commune, ni des communes environnantes en France, n'a manifesté de volonté de prendre en charge une telle reconstruction en dépit des appels par campagne de presse.

Après discussion avec les experts en la matière, il apparaît que le stockage des bois ne peut être prolongé indéfiniment, au détriment de la conservation des éléments, et facteur de gêne pour les utilisateurs du hangar communal et le voisinage.

Pour sa part, le groupe ad hoc, en particulier M. FUCHS, a recherché une solution et, avec le concours de l'Association pour la sauvegarde de la maison alsacienne (ASMA), s'est rapproché du Parc de la maison alsacienne à Reichstett (Bas-Rhin). Après étude, la reconstruction de la maison de Buschwiller dans ce parc-musée apparaît faisable et pertinente. Le projet a été accepté par le conseil municipal de Reichstett le 3 avril 2023.

Il est aujourd'hui demandé au conseil municipal de Buschwiller de renoncer à sa priorité et d'autoriser le transfert vers Reichstett.

Mme D. HECHT précise que M. FUCHS a évoqué un coût de reconstruction de la structure en maison non habitable à Reichstett à environ 150.000 €. La Fondation du patrimoine Alsace a été contactée, à laquelle il sera possible de faire des dons (dons déductibles des impôts).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, renonce à son droit de priorité et autorise le transfert du bois de la maison alsacienne du 16 rue de Wentzwiller vers le Parc de la maison alsacienne à Reichstett (Bas-Rhin).

Pour copie conforme, certifié exécutoire
Buschwiller, le 22 mai 2023
Le Maire, Christèle WILLER

